

22 janvier 2010 : Brécey ou le « gap » démocratique et républicain

Le compte-rendu de la réunion de la communauté de communes rédigé par Ouest France était organisé en trois titres : **Ecoferme, Halle des sports et...Vif !**

Vif...curieux, késaco ?

Vite (et vif !) le lecteur se précipite sur ce paragraphe que le rédacteur a ainsi voulu mettre en vedette et y apprend que **vifs** ont été les échanges entre Bernard Tréhet, Président de la communauté de communes, Maire et Conseiller Général de Brécey et Eric Starecki, Conseiller Municipal de Brécey et délégué à la communauté de communes.

Le brécéen lecteur se dit que pour que Ouest France, journal oh combien nuancé, souligne l'événement, c'est que manifestement Bernard Tréhet dont tout un chacun sait qu'il manifeste plus facilement l'insulte que l'argumentation, l'attaque « ad hominem » plutôt que le dialogue équilibré, le mode tonitruant plutôt que le discours posé...Bernard Tréhet a encore une fois sans aucun doute disjoncté !

Les correspondants BA décident pour en savoir plus de mener leur enquête. Elle n'a pas été difficile puisque de nombreux délégués à la communauté de communes, indignés par ce à quoi ils venaient d'assister, se sont fait les informateurs les plus dignes de foi (ils y étaient !) et les plus zélés (dites le, ça ne peut pas continuer comme ça !)

Nous savons tout aujourd'hui...alors on vous raconte.

L'histoire démarre en mars 2008.

Acte I : Bernard Tréhet va chercher un « conseiller », Eric Starecki.

Bernard Tréhet doit construire sa liste pour les élections municipales. Il sait que tous les observateurs de la vie municipale brécéenne et même ses collègues conseillers généraux ont toujours considéré que les listes Tréhet des mandatures précédentes (c'est la quatrième) souffraient de l'absence quasi-totale de personnalités indépendantes, absence bien sûr organisée par le maire candidat, soucieux de n'intégrer dans sa liste que des personnes qui lui sont d'un total dévouement. Il a dérogé une seule fois jusqu'alors à ce principe en proposant lors de sa deuxième mandature au docteur Dolé et au docteur Leménach d'être conseillers municipaux. L'expérience s'est traduite par un fiasco spectaculaire et par leur démission publique et argumentée attirant l'attention des brécéens sur les dérives anti-démocratiques de la mairie ainsi que sur une gestion financière inquiétante. Aussi le maire, président de la communauté de communes, conseiller général se jure –t-il de ne plus aller chercher des conseillers de qualité puisqu'immanquablement, ils se retournent contre lui.

Mais, en mars 2008, l'arrivée à Brécey d'Eric Starecki (ingénieur et fonctionnaire de la défense, en poste à Rennes) dont l'épouse est nommée enseignante au collège de Brécey donne à Bernard Tréhet une idée lumineuse.

Oh, mais que voilà un super CV qui pourra faire taire les détracteurs de mes listes ! Et puis, voilà un brécéen qui n'est pas brécéen puisqu'il travaille à Rennes, donc voilà la perle rare, un conseiller de qualité qui ne viendra pas...conseiller !

Acte II : Hélas, le conseiller conseille !

Bien entendu si Eric Starecki a accepté le poste de conseiller, c'est pour l'occuper pleinement...et non pour n'être qu'un faire-valoir.

Et il conseille bien. Ainsi pour ne citer que cet exemple, en 18 mois, montre en main, le site internet *brécey.fr* dont il se charge est effectivement créé et installé avec un budget de fonctionnement de la région Basse-Normandie. A titre de comparaison, le site internet de la communauté de communes de Brécey pourtant décidé par délibération de la CDC en 2001 (!) n'a, lui, toujours pas vu la toile !

Il découvre rapidement qu'on ne l'entend pas de cette oreille et qu'il lui est demandé, comme à tous les autres conseillers, d'être un « béni oui oui »...ce qui est déjà grave mais pire, de taire (et de se taire) sur des pratiques et des agissements que ses compétences professionnelles lui permettent de mettre à jour et que son éthique républicaine le conduit à réprover.

Acte III : Bernard Tréhet répudie son « super » conseiller.

Janvier 2010, la communauté de communes tient conseil. On y est et cela va être VIF.

En fin de conseil, Eric Starecki demande à Bernard Tréhet de bien vouloir traiter le point d'ordre du jour, « le fonctionnement des commissions » que ce dernier semble vouloir s'ingénier à oublier...C'est parti !

Le Maire sait évidemment que ce point sera l'occasion de dénoncer l'évident mauvais fonctionnement des commissions, comme d'attirer une fois de plus l'attention sur le despotisme du maire/président (c'est bien en effet ce que soulignera Eric Starecki quand il pourra glisser un mot dans les rares silences ponctuant le déluge verbal de Bernard Tréhet prouvant par la même ses qualités de conseiller, sa liberté d'expression et son flegme). Alors contraint de traiter le point, il le traite, non pas sur le fond mais en attaquant virulemment l'auteur de la question accusé tout à trac :

-d'être d'une arrogance rare qui le rend insupportable à tous les conseillers...aucun conseiller présent ne confirmera évidemment le propos

-d'être « *trop diplômé* » (sic) ce qui le rend d'une rare immodestie

-etc...etc...etc

L'orateur conclue sa péroraison passionnée (sinon passionnante !) par un « *je vous retire toutes vos délégations* » qui suffit, à lui seul, à donner spectaculairement raison à celui qui se trouve ainsi sanctionné (puni serait plus juste, le professeur Tréhet reste spécialiste de la « mise au coin ») puisqu'il démontre que, décidément, le Maire Président Conseiller Général

est bien l'autocrate qui empêche le fonctionnement démocratique des commissions, ce que tout Brécey sait depuis belle lurette.

La suite ?

Comme il en est coutumier, le maire président conseiller général parachève sa (mauvaise) œuvre par l'appel direct à l'opinion publique prise à témoin (par circulaire financée sur fonds public) des « vilénies » de son opposant. Les brécéens sont hélas habitués à ces « circulaires pamphlet », ils en ont déjà connu quatre : une dirigée contre Guenhaël Huet pendant la dernière campagne législative, trois contre le président de Bocage Avenir, celle-ci n'est tout compte fait que la cinquième ! Ils savent aussi qu'il faut les analyser comme des « lettres de cachet » destinées à contraindre à l'exil le brécéen récalcitrant. De fait, le notaire de Brécey a, juste après la dernière circulaire d'une violence peu banale dirigée contre le président de BA été saisi de propositions d'achat de sa maison puisqu'on était sûr à Brécey que le Président était contraint de « quitter la ville ».

La conclusion ?

Le lecteur se fera lui-même son opinion en consultant sur ce site internet de BA en cliquant d'abord sur « *lettres du président* » puis en cliquant sur lettre n°1, lettre n°2, lettre n°3, lettre n°4, lettre n°8 qui décrivent le déficit de démocratie à Brécey, en cliquant sur « lettre Maire de Brécey 5 avril 2002 » pour y découvrir une des plus fameuses « lettres de cachet »...il y en a eu bien d'autres (pour en voir une autre cliquer aussi « *lettre 18-15 juin 2007 élections législatives* »)

-en cliquant sur cantonales 2004 puis sur bulletin 20 pour se faire une idée sur **les utopies coûteuses de Bernard Tréhet**

-**le relais des artistes** a vu le jour et est bien, hélas, la « lessiveuse » de fonds public que BA dénonçait

-**le chêne au loup**, successivement parc d'attraction botanique de notoriété nationale (Aromapole), parc zoologique et désormais éco-ferme.